

SIGNATURE CHARTE II PREFECTURE DE REGION
24 JUIN 2011

Intervention liminaire de Francine Desnos – Comité régional CGT Pays de la Loire

La CGT s'est investit, comme d'autres acteurs, dans la réécriture de la charte afin d'améliorer, au regard des bilans présentés et d'évolution du contexte, ce dispositif permettant la mobilisation de différents acteurs pour le développement de la formation professionnelle des salariés, véritable enjeu pour la pérennisation et le développement de leurs emplois et pour l'avenir des entreprises.

Pour la CGT, la formation est au cœur des problématiques du travail et des revendications salariales au moment où la réalité du travail dégradé, précaire est cause de souffrances pour le plus grand nombre de salariés. Nous inscrivons la formation dans un tryptique emploi/formation/qualification.

La CGT note positivement la prise en compte de quelques unes de ses propositions, notamment l'objet même de la charte, à savoir l'inscription, dès le titre, de la notion de continuité professionnelle des salariés plutôt que sécurisation des parcours professionnels.

Nous actons aussi comme positif l'inscription dans la charte de développement des qualifications et évolution des rémunérations. Nous serons très attentifs sur ces objectifs de la formation.

A l'occasion de la signature de la précédente charte, nous avons dit que la réussite du dispositif proposé reposait pour une grande part sur la qualité du pilotage de la charte. Nous réitérons ici ces propos et souhaitons que les points suivants apparaissent dans les bilans d'évaluation :

- la nature économique des difficultés rencontrées par les entreprises,
- les engagements des entreprises dans la contractualisation
- le suivi des engagements
- les effets sur l'évolution des qualifications des salariés et sur les emplois

Pour la CGT, la charte ne peut pas suppléer aux obligations et responsabilités des acteurs de la formation professionnelle ainsi qu'aux obligations législatives, notamment celles de la loi du 24 novembre 2009.

Enfin, pour la CGT, il sera nécessaire de vérifier la pertinence de la charte au regard du contrat de plan régional de développement de la formation professionnelle à venir.

La CGT inscrit sa signature dans une démarche offensive de consolidation des situations et des droits des salariés dans le cadre de sa revendication pour un nouveau statut du travail salarié et une sécurité sociale professionnelle.